

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

**portant sur deux demandes de permis de construire en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 Mwc sur la commune de Montbrun-des-Corbières et d'un poste de transformation privé sur la commune de Castelnaud-d'Aude déposées respectivement par la SAS MONTBRUN ENERGIES et SAS CASTELNAU HTB filiales de la SAS VALOREM**

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2025 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du 21 octobre 2025 au 21 novembre 2025 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet global porte sur deux demandes de permis de construire :

1. Le PC 011 241 24 10002 déposé le 08 mars 2024 par la SAS MONTBRUN ENERGIES sur la commune de Montbrun-des-Corbières, en vue d'une centrale photovoltaïque constituée de deux îlots clôturés : l'emprise clôturée totale du parc représente environ 18,4 ha sur la commune de Montbrun-des-Corbières au lieu-dit « L'homme mort » ;
2. le PC 011 077 24 10010 déposé le 4 novembre 2024 par la SAS CASTELNAU HTB sur la commune de Castelnaud-d'Aude pour un projet d'un poste de transformation privé en vue du raccordement de parcs photovoltaïques, implanté sur une parcelle d'une surface de 11 095 m<sup>2</sup> à proximité du poste RTE la Gaudière.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 31 juillet 2025, Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier a désigné M. Philippe RAGUIN, officier de l'Armée de Terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. Richard REVEL, commandant de police, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier aux mairies de Montbrun-des-Corbières et Castelnaud-d'Aude, sièges de l'enquête :
  - à la mairie de Montbrun-des-Corbières 4 rue du 14 Juillet 11700 Montbrun-des-corbières ;
  - à la mairie de Castelnaud-d'Aude – 1 Place de la Mairie – 11700 Castelnaud-d'Aude ;aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/photovoltaquemontbrunetpostesourcecastelnaud/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, aux mairies de Montbrun-des-Corbières et de Castelnaud-d'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts aux mairies de Montbrun-des-Corbières et de Castelnaud-d'Aude.

- sur le registre dématérialisé au lien suivant :  
<https://www.democratie-active.fr/photovoltaiquemontbrunetpostesourcecastelnaud/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale aux adresses suivantes :
  - à la mairie de Montbrun-des-Corbières - 4 rue du 14 Juillet 11700 Montbrun-des-corbières ;
  - à la mairie de Castelnaud-d'Aude – 1 Place de la Mairie – 11700 Castelnaud-d'Aude,

à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrales photovoltaïques de Montbrun-des-Corbières et poste de transformation privé de Castelnaud-d'Aude).

Ces observations sont annexées aux registres d'enquête, sous format papier, tenus à disposition aux sièges de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
[montbrunetcastelnaud@democratie-active.fr](mailto:montbrunetcastelnaud@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont : Montbrun-des-Corbières et Castelnaud-d'Aude, sièges de l'enquête, Conilhac-Corbières, Escalles, Fontcouverte, La Redorte, Moux, Roquecourbe-Minervois, Saint-Couat-d'Aude et Tourouzelle.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux mairies de :

- **Montbrun-des-Corbières – 4 rue du 14 Juillet – 11700 Montbrun-des-Corbières les :**
  - **mardi 21 octobre 2025 de 09 h à 12 h - mairie de Montbrun-des-Corbières**
  - **jeudi 13 novembre 2025 de 09 h à 12 h - mairie de Montbrun-des-Corbières**
  - **vendredi 21 novembre 2025 de 14 h à 17 h – mairie de Montbrun-des-Corbières**
- **Castelnaud-d'Aude – 1 place de la Mairie - 11700 Castelnaud-d'Aude le :**
  - **lundi 10 novembre 2025 de 14 h à 17 h - mairie de Castelnaud-d'Aude.**

Le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairies de Montbrun-des-Corbières et Castelnaud-d'Aude;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

Le maître d'ouvrage responsable de la création de la centrale photovoltaïque est la SAS MONTBRUN ENERGIES, représentée par M. Bertrand GUIDEZ, dont le siège social est 213 cours Victor Hugo - 33130 BEGLES Cedex. Toutes les informations pourront être demandées à M. Jean-François SEUL, chef de projets par téléphone : 06 24 44 90 53 ou par courriel : [jean-francois.seul@valorem-energie.com](mailto:jean-francois.seul@valorem-energie.com) ;

Le maître d'ouvrage responsable de la création du poste de transformation privé est la SAS CASTELNAU HTB représentée par Mme Pauline DI MAURO dont le siège social est 213 Cours Victor Hugo 33130 BEGLES Cedex. Toutes les informations pourront être demandées à Mme Pauline DI MAURO par téléphone au 06 24 59 21 35 et par courriel : [pauline.dimauro@valorem-energie.com](mailto:pauline.dimauro@valorem-energie.com)